



« L'émancipation de la classe ouvrière n'est pas une lutte pour des privilèges et des monopoles de classe, mais pour l'établissement de droits et de devoirs égaux et pour l'abolition de toute domination de classe » (AIT)

Trahisons des partenaires sociaux chez Valeo !

ils complotent ...

* La direction avec l'aide et la signature de l'UNSA, FO, CFE/CGC et CFDT ont signés un accord en dehors des autres accords afin de faire participer le syndicat UNSA à la négociation alors même qu'ils ne sont pas représentatif au niveau national au sein de VALEO. Le 21 mars, nous serons au tribunal judiciaire de Pontoise pour contester l'accord signé, qui autorise le syndicat UNSA, non représentatif au sein de la branche Valeo Électrification, à participer aux négociations. Selon l'article L.2121-1 du Code du travail, seuls les syndicats ayant obtenu au moins 10 % des suffrages lors des dernières élections professionnelles au niveau de la branche sont habilités à négocier des accords collectifs.

En permettant à l'UNSA de participer aux négociations malgré son absence de représentativité, la direction de Valeo et les syndicats signataires ont favorisé une organisation spécifique, tout en excluant d'autres syndicats non représentatifs de ce pouvoir de négociation. Cette situation constitue une discrimination syndicale et une démarche antidémocratique visant à écarter des syndicats plus revendicatifs.

Depuis maintenant des mois le syndicat SUD Industrie et CAT sont mobilisés sur le terrain sur la fermeture du site de Saint Quentin avec des revendications décidés collectivement avec les collègues de travail.

Pensez vous que les salarié-e-s soient représentés lors des négociations national ?

La réponse est non ! La direction aidé part : la CFE CGC, la CFDT et FO mais aussi L'UNSA*



Nous demandons rapidement d'être reçu dans les négociations pour porter les revendications que les salarié-e-s portent depuis des mois et qui ne sont pas entendu





Nous revendiquons :

1. Reconnaissance des salariés exposés à l'amiante

Il est inconcevable que soixante salariés quittent l'entreprise sans que leurs années d'exposition à l'amiante soient prises en compte.

Nous insistons sur le fait que les départs « volontaires » sont souvent contraints par l'âge : il est bien plus facile de retrouver un emploi à 50 ans qu'à 53 ans. Cette réalité ne peut être ignorée. Nous demandons donc que tous les salariés amiantés soient traités de manière équitable, sans distinction arbitraire.

2. Inégalité de traitement entre cadres et non-cadres concernant les indemnités légales de licenciement

Il est anormal qu'à salaire égal, un cadre perçoive une prime de licenciement deux fois plus élevée qu'un non-cadre. Nous avons exigé une égalité de traitement vers le haut pour tous les salariés.

3. Indemnités supra-légales

Nous demandons que les indemnités supra-légales soient à la hauteur du préjudice subi. Il est hors de question d'accepter des primes insuffisantes qui ne reflètent pas l'impact réel de cette situation sur les salariés.

4. Garanties pour les salariés restant sur site

Nous voulons que les salariés qui resteront dans l'entreprise bénéficient des mêmes mesures que ceux licenciés en cas de fermeture future, que ce soit dans les mois ou les années à venir.

Nous restons mobilisés et continuerons à défendre ces revendications essentielles pour garantir des conditions justes et équitables à l'ensemble des salariés concernés.

Contacts :

SUD Industrie Valeo SQF (SI-RA) : Serge GONNELLAZ : 07 60 04 71 65

CAT : Pierre-Ange CARMONA 06 63 89 44 01

Union Fédérale SUD Industrie : Permanence@sudindustrie.org

